

Le Président de Nîmes Université,

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approuvant ses statuts ;

Vu la délibération n° 2025-15 du Conseil d'administration de Nîmes Université en date du 11 mars 2025, approuvant la délégation de compétence au Président pour fixer les tarifs d'inscription aux événements scientifiques organisés par l'établissement ;

Vu les éléments transmis relatifs au colloque « NEUROPRISM – L'intelligence artificielle au service de la santé mentale », organisé sous la responsabilité scientifique de Mme le Professeur Valérie Compan ;

Arrête :

Article 1 – Objet

Le présent arrêté fixe les droits d'inscription au colloque scientifique NEUROPRISM, organisé par Nîmes Université en partenariat avec le CHU de Nîmes et les structures associées, les 18 et 19 juin 2026 à Nîmes.

Article 2 – Publics concernés et tarifs applicables

Catégorie de participant	Tarif TTC	Prestations incluses
Exposants	780 €	Soit 18 juin ou 19 juin 2026 – 1 journée Stand – 9 m2 - table et support affichage - Documentation incluant produits - logo inclus sur les supports - Accès complet au colloque et B2B - Déjeuners et pause-café
Professionnels	180 €	Soit 18 juin ou 19 juin 2026 – 1 journée Accès complet au colloque - Documentation complète Déjeuner et pause-café Accès aux sessions B2B
Tout public	25 €	Accès à 1 conférence plénière Apéritif dinatoire Bastion Fort Vauban
Tout public	10 €	Accès à 1 conférence plénière ou Table ronde
Exposants	1400 €	18 juin et 19 juin 2026 – 2 journées Stand – 9 m2 - table et support affichage - Documentation incluant produits - logo inclus sur les supports - Accès complet au colloque et B2B - Déjeuners et pause-café
Professionnels	340 €	18 juin et 19 juin 2026 – 2 journées Accès complet au colloque- Documentation complète Déjeuner et pause-café Accès aux sessions B2B
Conférences plénières	49 €	Accès aux conférences plénières Apéritif dinatoire Bastion Fort Vauban
Etudiants	20 €	Accès aux conférences plénières ou Tables rondes

--	--	--

Article 3 – Modalités d'inscription et de paiement

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le site de l'événement : <https://neuprism.sciencesconf.org>

Le règlement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire.

Article 4 – Conditions d'annulation

Toute demande d'annulation d'inscription au colloque NEUROPRISM devra être formulée par écrit et transmise à l'adresse suivante : neuprism@unimes.fr au plus tard une semaine (7 jours) avant la date d'ouverture de la manifestation scientifique.

En cas d'annulation dans les 6 jours qui précèdent le colloque ainsi que le jour même, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Les demandes formulées à compter de la date d'ouverture de l'événement ne donneront lieu à aucun remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié (hospitalisation, accident grave, décès du participant ou d'un proche au premier degré, sinistre grave au domicile).

En cas de non-présentation sans notification préalable, aucun remboursement ne pourra être accordé.

Les éventuels remboursements seront traités après la clôture du colloque.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

Il sera publié sur le site internet de Nîmes Université et affiché au sein des locaux administratifs.

Fait à Nîmes, le 21/04/2026

Le Président de Nîmes Université
M. Benoît ROIG